

La simplification administrative gagne du terrain

La semaine dernière, la Maison bleue accueillait une réunion entre le monde économique et l'administration provinciale visant à fluidifier encore les démarches administratives qui pèsent sur les entreprises et les usagers. L'occasion de faire un point d'étape sur le tout-numérique.

Des démarches qui font perdre du temps et de l'argent aux employeurs, aux administrés et même aux institutions, il en existe encore de nombreuses, à en croire Stéphane Yoteau. Invité à la réunion organisée par la province Sud, le vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie donne un exemple : « hier, ma femme de ménage me demande de lui imprimer une fiche de salaire. Je vais donc sur le site de la CAFAT pour imprimer la fiche qu'elle va donner... à un autre service de la CAFAT. La relation de la CAFAT avec ses grands établissements est largement dématérialisée, ce qui est une bonne chose, sauf qu'une fois par trimestre, toutes ces relations sont imprimées sur papier et stockées chez Nouméa Archives. Cela coûte chaque année 50 millions de francs à la CAFAT de rematérialiser des choses dématérialisées. Pourquoi ? Car le contrôle de la légalité impose une trace papier. Heureusement, bonne nouvelle : au mois de juillet, la métropole va voter un texte dédié à la Nouvelle-Calédonie pour supprimer la nécessité d'une trace papier pour le contrôle de la légalité ». Voilà un exemple parmi d'autres qui fait bondir les entrepreneurs, parfois appelés à venir signer un document en ville, alors que celui-ci pourrait être retourné par mail. Et l'entrepreneur d'ajouter : « Parfois, sur juridoc, je ne comprends rien aux textes que seuls des juristes sont en mesure de décrypter », confie celui qui déplore par ailleurs l'absence de données chiffrées et à jour en Nouvelle-Calédonie pour orienter les politiques publiques et les stratégies des entreprises. A cette époque, les institutions s'étaient engagées dans cette voie. Les premières Assises de la simplification administrative avaient été menées en 2019 avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la province Sud, le CESE et la CCI-NC, et avaient abouti à la définition d'un programme visant à alléger les contraintes administratives pesant sur les entreprises et à instaurer un cadre juridique plus propice à l'initiative



Le monde économique et l'administration provinciale étaient réunis le 29 juin dans l'hémicycle de la province Sud. - © B.Z

économique. Mais la révolution numérique prend du temps, qui plus est dans l'administration.

La province Sud passe la seconde

Au service de ses administrés, la Maison bleue a déjà engagé plusieurs chantiers en matière de simplification administrative. Demandes d'aides, appels à projets, offres d'emploi et de stages... « Beaucoup de démarches se font déjà en ligne », résume Isabelle Laran, responsable du Bureau des investisseurs. Ainsi, 177 dispositifs sont déjà dématérialisés, le zéro papier est plébiscité, 6 nouvelles applications ont été créées et 105 000 comptes usages sont actifs. L'émanation provinciale travaille également sur la rationalisation des procédures. « Une dynamique est en cours pour raccourcir les délais de traitement », souligne Isabelle Laran. A titre d'exemple, en ce qui concerne les demandes d'aides agricoles, les justificatifs ont été remplacés par des attestations sur l'honneur. L'idée étant de se baser davantage « sur la

confiance ». Philippe Blaise, 1^{er} vice-président explique par ailleurs avoir supprimé l'analyse des états financiers dans l'examen des demandes d'aides à la sécurisation des entreprises. « Ce dispositif mis en place par la précédente mandature végétait jusque-là par crainte de distribuer des aides à des entreprises qui frauderaient », raconte le 1^{er} vice-président. Le circuit de décision a par ailleurs été simplifié : « C'est désormais une consultation par mail d'un comité et l'absence de réponse vaut pour réponse positive. Ce qui fait que ce dispositif a aujourd'hui explosé », ajoute Philippe Blaise, qui reste toutefois conscient qu'il reste encore du chemin à parcourir pour généraliser la pratique numérique.

Changer de braquet

Judi dernier, l'élu a réuni le monde économique et l'administration provinciale pour simplifier encore les démarches. « Il faut une culture d'échange entre l'administration et le monde économique », insiste-t-il. D'ici la fin de l'année, l'élu espère avoir « identifié 3 procédures administratives » à supprimer ou alléger via

une décision interne, sans avoir besoin de soumettre le texte à l'assemblée provinciale. « C'est aussi une question de justice économique. Nous sommes dans un pays de pionniers. Des gens sont venus dans les années 70-80 et ont monté de très belles entreprises. C'est ce qui fait la force de la Nouvelle-Calédonie. Or cette culture s'est perdue, car avec le temps, on a augmenté les charges sociales et les contraintes administratives. Nous avons notre part de responsabilité. En laissant cette situation perdurer, on a créé un clivage entre ceux qui ont les moyens de se frayer un chemin dans les démarches administratives et ceux qui n'en ont pas les moyens. Or nous sommes un pays de TPE, donc se battre collectivement pour faciliter les démarches administratives, c'est se battre pour que chacun en Calédonie puisse avoir la chance de réussir et de créer des emplois et de faire avancer ce pays qui est le nôtre », soutient Philippe Blaise. Stéphane Yoteau explique avoir gagné en confort depuis la mise en place du Dispositif simplifié à l'emploi (DES) qui lui fait gagner 15 millions de francs par an. A condition d'avoir la volonté de faire avancer les choses, « les ruptures peuvent aller très vite »,

soutient Stéphane Yoteau en prenant pour exemple le paiement sans contact qui s'est installé rapidement sur le Territoire durant la crise Covid « alors qu'on l'estimait complètement impossible il y a trois ans, à en croire la CSB ».

En 2019, lors du salon **Diginova**, la Chambre consulaire avait invité à Nouméa l'Estonienne Siret Schutting, cheville ouvrière du passage au tout-numérique. La spécialiste avait alors affirmé que la numérisation permettait d'économiser chaque année 2 % du PIB dans son pays. A l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, cela représenterait 20 milliards de francs.



L'Estonie, championne du numérique : un modèle à suivre ?

L'Estonie est pionnière en matière de dématérialisation. Une entreprise se crée en ligne en moins de 10 minutes. De plus, 99 % des formalités se font en ligne à l'exception des mariages, des divorces et des achats de biens immobiliers. Enfin, plus de 90% de la population possède une carte d'identité numérique qui centralise toutes les données du citoyen : permis de conduire, déclaration d'impôt, abonnement aux transports, état-civil, dossier médical, couverture sociale...

Une somme non négligeable à l'heure où la trésorerie fait largement défaut au Territoire. Sans compter les avantages non-matérielles pour les administrés et les entreprises.

Beryll Ziegler